



Avignon, le 22 juin 2023

Liminaire à la Formation Spécialisée du CSA local de Vaucluse

Monsieur le Président,

Nous sommes convoqués aujourd'hui pour la première réunion institutionnelle de la Formation Spécialisée.

C'est l'occasion pour nous de redire qu'il s'agit d'une nouvelle dégradation des outils de dialogue social. En effet, l'augmentation du nombre d'élus ne compense pas la diminution du nombre de jours de préparation/compte-rendu.

L'impréparation de l'Administration en la matière est incompréhensible. En effet, près de quatre ans après le vote de la loi délétère sur la Transformation de la Fonction Publique, le règlement intérieur de cette instance n'est toujours pas à l'ordre du jour et ne devrait pas l'être avant l'automne au mieux.

À vouloir démolir trop vite, la machine ultralibérale ne se serait-elle pas emballée ?

Nous rappelons que si nous siégeons en seconde convocation, c'est parce que vous avez refusé la demande intersyndicale de report. Vu la durée des échanges nourris en CSAL, les faits nous ont donné raison. Nous actons donc la convocation de la FS ce jour à 11h de nature à permettre un débat serein. Nous formons le vœu qu'en plus d'être entendus, nous serons écoutés...

Les sujets mis à l'ordre du jour sont censés donner le top départ de l'action de la Direction en matière d'hygiène, sécurité et Santé au travail, même si, par pragmatisme, certaines actions ont déjà été validées par les représentants du personnel, voire se sont déjà déroulées.

Le budget fera comme de coutume l'objet d'un examen attentif.

Le sujet qui nous préoccupe est celui des fiches de signalement. Le nombre et la nature de ces fiches dénotent une détérioration encore plus grande des relations entre agents ou bien entre agents et chefs de service.

A titre complémentaire à ce qui précède, s'agissant de la 1ère réunion plénière classique de la formation spécialisée, nous souhaitons vous faire les remarques suivantes et que vous preniez en considération les interrogations ci-après.

Les comités sociaux d'administration (CSA) se sont mis en place au 1^{er} janvier 2023. En soi, il n'y a pas de changements profonds entre les anciennes et les nouvelles instances. En revanche elles sont pour nous l'occasion de reposer un cadre.

Les CSA vont regrouper les attributions des précédentes instances (CT et CHSCT) auxquelles vont s'ajouter 2 nouveaux domaines:

- l'un concerne les lignes directrices de gestion (promotion, avancement, mobilité..) du fait de la perte de compétences des CAP ;
- l'autre a trait à la question de l'égalité femmes hommes au travail dans toutes ses dimensions.

De fait le comité social se retrouve avec un domaine de compétences très large et diversifié dont une partie pourra relever de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FS SSCT).

En outre comme il s'agit d'une nouvelle instance qui nous a été imposée, nous avons légitimement des exigences fortes voire de rupture avec des pratiques antérieures des employeurs publics qui ne respectaient ni les textes ni les représentants du personnel.

En nous appuyant sur les textes, sur ce qu'ils permettent et n'interdisent pas, nous ferons tout pour imposer un fonctionnement « normal » de l'instance et faire avancer nos revendications avec les personnels.

Il est hallucinant que l'Administration, dans toute sa « stratitude » n'ait pas encore publié un modèle de règlement intérieur (RI) qui puisse avoir déjà été voté en CSAL. Comme souvent, notre employeur, l'État, maintient le flou dans son mode de fonctionnement. Pour nous, s'agissant d'une nouvelle instance, nous nous attacherons à ce que ce RI soit une avancée sociale et non une régression de plus.

Afin d'éviter des problèmes d'agenda (nous avons bien pris note que le vôtre était systématiquement surchargé), nous vous demandons, comme c'est prévu dans le projet de RI (article 47), d'établir un calendrier prévisionnel assez précis des prochaines instances de l'année 2023. Celui-ci devrait comporter les thèmes de débats principaux (ils sont souvent récurrents).

Concernant la base de données sociales (BDS)

Chaque direction va devoir fournir sous forme dématérialisée toute une série de données concernant les personnels relevant du comité social.

Dix domaines ont été retenus : l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la formation, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, l'organisation du travail et le temps de travail, l'action sociale et la protection sociale, le dialogue social, la discipline.

La BDS ne comporte aucune donnée nominative, elle est actualisée chaque année et les représentants du comité social sont informés de cette mise à jour. **Elle est mise en place au plus tard le 31 décembre 2022.**

Nous profitons donc de cette 1ère réunion de la FS en format plénier sur des sujets d'ordre général pour vous interroger sur son contenu, les modalités d'accès, de consultation et d'utilisation par les représentantes du personnel.

Concernant les référents ou référentes égalité

Nous souhaitons avoir leurs coordonnées et leur lettre de mission (circulaire du 30 novembre 2019).

Concernant les acteurs et actrices de prévention des risques professionnels

Nous souhaitons obtenir les coordonnées et lettres de mission de ces professionnels désignés ou nommés pour intervenir dans le ressort du comité social ou de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail :

- l'assistant·e de prévention (AP) et/ou les conseiller·ères de prévention
- le médecin du travail (MT)
- l'inspecteur ou l'inspectrice santé et sécurité au travail (ISST).

Concernant les registres obligatoires

Nous vous interrogeons officiellement en tant qu'autorité administrative pour connaître l'emplacement :

- du registre de signalement d'un danger grave et imminent (article 61)
- du registre de signalement d'une alerte sanitaire et environnementale (article D 4133-1 du code du travail). Même si ce texte n'est pas repris dans le décret, il s'applique à la fonction publique.

La formation des membres des CS et des FS

Nous en profitons pour évoquer ici la pseudo-formation mise en place à la va-vite avec une 1ère journée en webinaire à la hauteur de nos dirigeants de la DGFIP. Elle ne comportait qu'une information descendante sans possibilité d'intervenir et sans réponse donnée dans le chat, un discours encore une fois rempli de satisfecit mais bien souvent inaudible pour notre vision de la DGFIP de demain et pour nos oreilles... En effet, sur le plan technique, cela a été un fiasco : des bugs en veux-tu en voilà, des coupures de réseau ou de son...etc...

Bref rien de bon pour la suite de la formation sur 2 jours dans quelques mois....

En conclusion, CHSCT ou FS, la position de notre organisation reste la même : Solidaires Finances Publiques continuera encore et toujours d'exiger en toute circonstance que l'humain soit placé au cœur des problématiques d'hygiène, de sécurité et de santé au travail, afin que le préventif demeure la priorité et que la prise en compte des conditions de vie au travail devienne l'essentiel.